

SYNTHÈSE
RAPPORT AU PARLEMENT

ÉDITION 2018

Depuis sa création en 2009, le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) mutualise et redistribue à grande échelle les fonds de la formation professionnelle. En s'appuyant sur des ressources qui proviennent presque exclusivement des entreprises de droit privé, il finance des actions à destination des entreprises et de leurs salariés, mais aussi des actions visant à insérer dans l'emploi par la formation et la qualification et à favoriser les transitions professionnelles des demandeurs d'emploi. Pour assurer ses missions, il coordonne, anime et appuie les acteurs des politiques d'emploi et de formation professionnelle, afin de faire émerger les solutions les plus efficaces pour les actifs et les entreprises.

Il intervient massivement dans la formation et les compétences des actifs au bénéfice de leurs parcours professionnels et de la compétitivité des entreprises :

- par l'intermédiaire de dotations au soutien à la formation des salariés des entreprises de moins de 11 salariés, il a permis une hausse de près de 30 % du nombre de formés entre 2014 et 2016 ;
- en soutenant le développement des contrats en alternance, 40 000 personnes supplémentaires, jeunes comme adultes, ont pu accéder à un Contrat de professionnalisation ;

— **FPSPP : les chiffres-clés** —

- Recettes 2016 : **1 054 M€**
- Engagements 2016 : **1 299 M€**
 - **28 %** pour entreprises et salariés
 - **27 %** pour insertion dans l'emploi
 - **45 %** pour parcours des DE
- **692 M€** pour les actions à destination des demandeurs d'emploi
- **1,1 %** : les frais de fonctionnement du FPSPP rapportés à ses recettes

- via le financement des heures du Compte personnel de formation (CPF) des demandeurs d'emploi, rôle qui incombe au FPSPP depuis la loi de mars 2014, et la mise en place de dotations spécifiques, il a participé au financement de plus d'une formation sur trois des personnes en recherche d'emploi en 2016.

Au total en 2016, le FPSPP a financé la formation de plus de 530 000 personnes, dont 360 000 salariés qui ont ainsi pu sécuriser leur maintien en emploi. Ces actions ont conduit plus de 160 000 personnes à accéder à une certification et ont permis à 120 000 personnes d'accéder à l'emploi.

Son intervention cherche à **favoriser l'émergence d'innovations pédagogiques et d'appui aux situations formatives les plus efficaces.**

- Par les projets Mutations économiques et technologiques, il cherche à favoriser les changements de modèle économique des entreprises par l'amélioration des compétences de leurs salariés, en intervenant de manière contextualisée et adaptée aux réalités territoriales et sectorielles.
- Aux côtés de l'État et du Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation (COPANEF), il intervient pour expérimenter des actions de formation en situation de travail, permettant de reconnaître le travail comme lieu de production de compétences, et ainsi avancer vers des modalités pédagogiques innovantes qui trouveront demain leur place dans l'entreprise, mais aussi dans l'alternance et dans les stages à destination des demandeurs d'emploi.

→ Il fait émerger de nouvelles solutions formatives en mettant en place les premiers trophées récompensant l'innovation pédagogique et en diffusant largement auprès des acteurs les modalités les plus efficaces, notamment pour permettre aux personnes les plus éloignées de la formation d'y accéder. Il favorise la digitalisation de l'offre de formation.

Son nom même l'indique, le FPSPP a vocation à **soutenir et sécuriser les parcours professionnels des actifs** et donc à leur fournir les éléments leur **permettant de faire des choix éclairés et les outils adaptés et adaptables à ces choix**.

→ Tête de réseau des FONGECIF et OPACIF, le FPSPP les appuie pour se doter d'une offre de services pertinente et opérationnelle et déployer le Conseil en évolution professionnelle (CEP) et professionnaliser les conseillers du réseau. Les OPACIF accueillent aujourd'hui près de 500 000 personnes par an et en accompagnent plus de 100 000 dans la construction de leurs projets.

→ Il investit dans des outils numériques de soutien à l'autonomie des actifs, complémentaires au conseil humain du CEP.

→ Il s'assure que la mobilisation du CPF par les demandeurs d'emploi fait l'objet d'un choix éclairé de la personne.

→ Il soutient les dispositifs qui permettent les reconversions des salariés et des demandeurs d'emploi donnant corps à la capacité des personnes à investir un nouvel avenir professionnel: c'est le rôle de la dotation au Congé individuel de formation (CIF), comme de l'appui au Contrat de sécurisation professionnelle (CSP). Dans les deux cas, l'objectif est d'accéder à une formation qualifiante grâce à un accompagnement et un conseil personnalisé.

→ Il favorise le recrutement via la Préparation opérationnelle à l'emploi individuelle (POEI). Parce qu'elle permet la rencontre et l'ajustement du besoin d'une entreprise et du parcours d'un demandeur d'emploi, ce dispositif, créé par les partenaires sociaux, reste aujourd'hui l'un des plus efficaces pour l'insertion dans l'emploi.

→ Il fait évoluer les dispositifs pour qu'ils soient plus accueillants à la diversité des aspirations et des parcours de chacun: les expérimentations territoriales pour les demandeurs d'emploi, notamment au bénéfice des publics précaires; la construction d'outils, encore balbutiants, favorisant la mobilisation des blocs de compétences pour mettre en place des parcours individualisés vers la qualification; l'expérimentation et l'appui à la définition d'un bilan de compétences individualisée; etc.

La raison d'être du FPSPP est de procéder à une **redistribution des fonds vers les publics les plus éloignés de la formation, et à ce titre les plus vulnérables** aux transformations rapides de notre économie.

→ Il soutient le déploiement de CléA, certification modulaire, permettant d'attester de la maîtrise d'un socle de connaissances et de compétences professionnelles.

→ Il favorise l'accès à la formation des salariés des TPE.

→ Il déploie des outils efficaces pour l'insertion dans l'emploi des demandeurs d'emploi peu qualifiés, comme la Préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC).

L'action du FPSPP est efficace, en conventionnant de manière exigeante avec les acteurs de terrain chargés de déployer les grands objectifs définis par les partenaires sociaux avec l'accord de l'État. Si Pôle emploi et, de manière croissante, les Conseils régionaux participent à ce déploiement, les OPCA et les OPACIF restent les partenaires privilégiés du FPSPP. Gérés paritairement, déployant leurs activités au plus près du terrain, des entreprises, des salariés et des demandeurs d'emploi, ils sont en capacité de faire émerger les solutions opérationnelles les plus adaptées.

— **L'efficacité des dispositifs paritaires soutenus par le FPSPP à destination des demandeurs d'emploi** —

- Taux d'emploi post-CIF-CDD: **76 %**
- Taux d'emploi post-POEI: **78 %**
- Taux d'emploi post-Contrat de professionnalisation pour un ancien demandeur d'emploi: **65 %**

À titre de comparaison:
Taux d'emploi pour toute formation demandeur d'emploi: **47 %**

Son action est transparente:

- en promouvant l'évaluation systématique, *in itinere* et à moyen terme des dispositifs qu'il finance et/ou qu'il promeut et en faisant évoluer son action en conséquence;
- en communiquant et faisant œuvre de pédagogie pour permettre aux personnes et aux acteurs de s'emparer des sujets et des dispositifs;
- en s'appuyant sur les **OPCA** et les **OPACIF-FONGECIF**, afin de capitaliser sur leurs expériences de terrain et les soutenir dans leurs démarches d'amélioration permanente de leurs activités.

Son action est réactive, en adaptant son offre de services, en appuyant l'ensemble des acteurs dans la mise en place de nouveaux outils, en favorisant l'appropriation des réformes par les acteurs, comme le prouve la montée en charge rapide du CPF ou les travaux en cours autour des forfaits parcours.

Cette réactivité est le résultat d'une **gestion spécifiquement paritaire**: en exerçant le mandat que leur donne leur organisation et donc l'ensemble de leurs adhérents, les partenaires sociaux sont en capacité de trouver les solutions pragmatiques utiles aux actifs et aux entreprises qu'ils représentent.

